



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**La Rectrice de l'Académie
Chancelière des Universités**

à

Destinataires in fine

Reims, le 22 janvier 2019

Rectorat

Division
DAFPIC

Affaire suivie par
Julia Haye
Téléphone
03 26 61 20 48

Fax
03 26 88 77 96

Mél
Julia.haye@ac-reims.fr

17 boulevard de la
Paix
CS 50033
51722 Reims Cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
9 h – 12 h | 14 h – 17 h

Objet : Recrutement de Conseillers en Formation Continue - Appel à candidature

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Plusieurs postes de Conseillers en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants en septembre 2019 dans les quatre départements de l'académie.

Compte tenu des demandes éventuelles de mutation émanant de Conseillers en Formation Continue titulaires, l'appel à candidatures revêt nécessairement une portée générale pour des affectations qui peuvent donc concerner l'ensemble des GRETA de l'académie. Dans ces conditions, chaque candidat a intérêt à faire acte de candidature sans tenir compte de l'implantation géographique et des profils des postes actuellement repérés comme vacants ou susceptibles de l'être.

1.2 Conformément au décret n° 90-426 du 22 mai 1990, les Conseillers en Formation Continue contribuent, sous l'autorité du Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue (DAFPIC), à la conception, à la réalisation, à l'animation et à la coordination de la politique et des actions de formation continue mises en œuvre par les établissements relevant du ministre chargé de l'Éducation.

1.3 Peuvent postuler :

- les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que ceux d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- les fonctionnaires titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A.
- par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du I du statut de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les personnels non titulaires de l'éducation nationale et les candidats extérieurs. Ces candidats devront justifier a minima d'un titre ou diplôme de niveau bac + 3 (emplois de niveau de la catégorie A) et d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de CFC.

1.4 Les conditions actuelles de recrutement, de formation, de nomination et d'exercice des Conseillers en Formation Continue sont définies par le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (J.O du 26 mai 1990) et la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 (B.O.E.N. n° 25 du 21 juin 1990).

1.5 Une indemnité de sujétions spéciales est attribuée aux personnels titulaires ou stagiaires chargés à temps plein des fonctions de Conseiller en Formation Continue (décret n° 90-165 du 20 février 1990, J.O. du 22 février 1990 - arrêté du 20/02/1990).

2. REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information pour présenter la fonction de Conseiller en Formation Continue seront organisées au niveau départemental comme suit :

- Ardennes :** le 27 mars 2019 de 14 h 00 à 16 h 00
au Lycée François Bazin - (salle CDI B)
145 avenue Charles de Gaulle – 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES
- Aube
Haute Marne** le 20 mars 2019 de 14 h 00 à 16 h 00
au GRETA Sud Champagne – Site de Troyes
Lycée les Lombards
12 avenue des Lombards à Troyes (Salle rouge)
- Marne :** le 13 mars 2019 de 14 h 00 à 16 h 00
à la Délégation Académique aux Formations Professionnelles
Initiale et Continue 17 boulevard de la Paix à Reims (Salle
Condorcet)

3. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

3.1 Les personnels qui souhaitent faire acte de candidature devront adresser le dossier (accompagné d'un curriculum vitae Europass) par la voie hiérarchique à l'attention de Monsieur le Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue de l'académie de Reims. Un double sera transmis par les intéressés, par voie électronique, à l'adresse suivante : ce.dafpic@ac-reims.fr

3.2 La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 5 avril 2019.

Les candidats pré-sélectionnés sur dossier seront amenés à composer sur la rédaction d'une note professionnelle et reçus pour un entretien approfondi.

Ces entretiens auront lieu du 13 mai 2019 au 17 mai 2019.

3.3 La Commission Consultative Compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue se réunira pendant la dernière quinzaine du mois de juin 2019 afin de donner son avis sur la liste d'aptitude qui sera arrêtée par mes soins.

4. RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS :

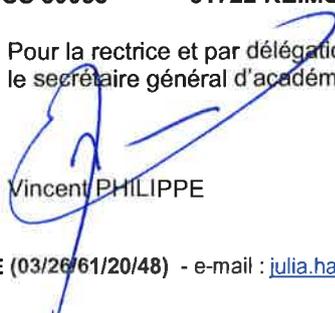
La circulaire et le dossier de candidature pourront être :

- téléchargés via le site du rectorat de Reims :
<http://www.ac-reims.fr/pid30460/offres-d-emploi-dans-l-academie.html>
(recrutement / offre d'emploi dans l'académie / Conseiller en Formation Continue)
- transmis par courrier, sur demande faite à :
julia.haye@ac-reims.fr

Les dossiers complétés seront transmis ou déposés à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Reims
Délégation Académique aux Formations Professionnelles Initiale et Continue
17 boulevard de la Paix – CS 50033 51722 REIMS CEDEX

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général d'académie


Vincent PHILIPPE

P.J. : - dossier de candidature.

Votre correspondante à la DAFPIC : Julia HAYE (03/26/61/20/48) - e-mail : julia.haye@ac-reims.fr

LISTE DES DESTINAIRES

Monsieur le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame et Messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne, des Ardennes, de l'Aube et de la Haute-Marne
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et leurs adjoints
Messieurs les Présidents de GRETA
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement spécialisé
Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Monsieur le directeur du CANOPE
Monsieur le directeur du CREPS
Monsieur le directeur du CROUS
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service et conseillers techniques de la Rectrice
Monsieur le délégué académique à la pédagogie
Monsieur le délégué académique à la vie scolaire
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les chefs de division
Messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux établissements et vie scolaire